Associations de migrants originaires de l'Afrique subsaharienne en Belgique : le temps de crise

Rédigé le 17 décembre 2013 par : Altay Manço, Andrea Gerstnerova

Les associations de migrants et, en particulier, celles des populations d'immigration relativement récente, comme les subsahariens , remplissent les vides qui existent dans les systèmes d'accueil et d'insertion de la Belgique, tantôt en facilitant l'orientation des primo-arrivants dans le pays d'accueil, tantôt en assurant le contact social entre personnes immigrées, ou encore en initiant un débat sur l'intégration.

« Si la crise économique occasionne la peur d'être exclu chez certains Africains immigrés en Belgique, une politique d'intégration basée sur les seules organisations professionnelles contribue également à cette angoisse. En effet, des centres d'intégration de migrants sont créés. Ces structures professionnelles, pour être efficaces, doivent être appuyées par les migrants. Une autre politique ne peut améliorer la situation des immigrés, malgré les moyens octroyés. La non-reconnaissance des associations d'immigrés par les structures professionnelles, et indirectement par l'État d'accueil, renforce les migrants dans leur tendance à se regrouper dans des organisations communautaires. Au lieu d'établir des ponts et des synergies, on constate des divisions. Or, la création d'une société interculturelle, ainsi qu'une intégration durable, passent par des actions exécutées ensemble. »[1]

Le besoin d'initier le débat provient entre autres d'un combat pour la visibilité de la part de ces petites communautés de récente composition, divisées entre une multitude d'origines nationales. Même les statistiques ne les distinguent pas toujours, les confondant avec la catégorie « Autre non Européens » (entretien Kalongi, Président de Plateforme des Communautés africaines).

Selon le rapport 2009 de la Direction Générale « Emploi et marché du travail » de l'Administration fédérale belge, on compte, en Belgique, 40 575 migrants subsahariens dont 37 % sont des personnes de nationalité congolaise (RDC) (chiffres pour 2008). Mais ces données ne reflètent pas la réalité de l'immigration dans un pays où l'accès à la nationalité belge a été facilité durant des années en tant que politique d'intégration. Si les immigrés naturalisés disparaissent des statistiques d'étrangers, leur statut sur le marché de l'emploi, en tant que personnes issues de l'immigration, ne varie guère (Knot et Manço, 2010). Aussi, il est important d'estimer la population étrangère et naturalisée originaire de l'Afrique.

Pour ce qui est des personnes en provenance du Congo Kinshasa, en 2011, les résidents légaux de nationalité congolaise représentent environ 20 000 personnes, le nombre des résidents de nationalité et d'origine congolaises (dont les personnes naturalisées et les enfants belges nés de parents congolais) dépasse, en revanche, 60 000 personnes, soit un triplement des effectifs. Si le même modèle pouvait être appliqué à l'ensemble des personnes d'origine subsaharienne, on serait devant une estimation de plus de 120 000 personnes subsahariennes résidant en Belgique. Près de la moitié de cette population est installée dans la région bruxelloise[3].

Le développement de l'offre de formation dans les pays africains, depuis les années 80, a occasionné le début d'une immigration qualifiée et estudiantine vers l'Europe. La Belgique a aussi fait face à des vagues de demandeurs d'asile en provenance de l'Afrique et, en particulier, de ses anciennes colonies (Congo Kinshasa, Burundi et Rwanda).

« Les migrants africains cherchent des moyens qui pourraient leur faciliter la vie dans une région dont ils ignorent parfois jusqu'à la langue officielle. La création d'associations de migrants se présente comme une solution à ces personnes diplômées, dans une période floue d'installation et de recherche d'emploi » (entretien Kalongi, Plateforme des

communautés africaines).

Selon la Direction générale « Emploi et marché du travail » (2011), près de 40 % de personnes de nationalité congolaise actives en Belgique sont au chômage. Cette proportion est identique chez les femmes et les hommes et ne varie que peu depuis 2008. Si depuis le début de la crise économique, les associations subsahariennes n'ont pas pris des mesures spécifiques (« *On est en crise tout le temps !* », B. Kalongi), la crise aggrave certains aspects de l'insertion socio-économique des migrants :

> « *Il est vrai que ces dernières années on ressent plus de difficultés. Les exigences linguistiques et la concurrence avec d'autres populations sont de plus en plus dures, même pour des postes de femme de ménage à domicile ! Par contre, l'expérience professionnelle ou les diplômes des Africains n'intéressent personne.* » *(Kalongi, Plateforme des communautés africaines).*

Les difficultés économiques influencent également les comportements de solidarité entre migrants et avec les régions d'origine :

> « *La solidarité légendaire des gens au sud du Sahara a pris un coup depuis le début de la crise. La dure réalité que vit chacun a amené les groupes à se recroqueviller sur eux-mêmes* » *(entretien Garba, Administrateur délégué de Perspectives-Sud).*
> « *Nous avons dû réduire notre soutien à la coopération au développement à cause de la crise économique* » *(entretien Lames, Président de Santé Nord Sud).*
> « *Les montants envoyés au pays ont baissé* » *(M. Kalongi, Plateforme des communautés africaines).*

Les réactions face aux conséquences de la crise économique sont peu à peu devenues un objet de réflexion au sein des associations de migrants : « *Nous comptons nous investir pour améliorer les conditions des migrants sur le marché du travail en organisant des séances d'information, des séminaires…* » (entretien Garba, Perspectives-Sud).

Toutefois, les moyens financiers ne suivent pas. Selon la plupart des responsables associatifs rencontrés, les structures du pays d'accueil dédiées aux politiques d'intégration

ne considèrent pas la majorité des associations subsahariennes comme des « interlocuteurs valables » : « *En Belgique, il y a encore beaucoup de résistances face à une telle évolution* », note A. Lames de Santé Nord Sud, selon qui les politiques en Flandre, respectant davantage le principe d'autonomisation des associations de migrants (présence d'un Forum des minorités), sont tout de même à distinguer des initiatives de la partie francophone du pays.

Par exemple, les responsables associatifs immigrés se plaignent de l'inadaptation des mesures politiques à leurs réalités :

> « *La commune propose une fois par an une contribution de 1500 euros pour des événements ponctuels* » *(Lames, Santé Nord Sud).*
> « *La société prend des mesures inadaptées et parfois même contradictoires. On pense pour nous. Pourtant, les associations connaissent mieux la situation. Les structures du pays d'accueil ne peuvent pas les remplacer et devraient les écouter. On nous considère comme des migrants venant d'un seul pays "l'Afrique" et on nous demande de nous organiser. Les communautés immigrées plus nombreuses n'ont pas ce type de problème. Nous devons prouver a priori l'utilité de nos demandes. C'est difficile. La plupart des aides reçues le sont pour des projets culturels locaux de petite taille. Si nos initiatives couvrent d'autres domaines ou plusieurs localités où vivent des Africains, on ne les soutient pas* » *(Kalongi, Plateforme des communautés africaines).*

Parfois, les associations de migrants ont l'impression d'être victimes de préjugés (« *difficultés à gérer* », « *détournement d'argent* », etc.) : « *Ils naissent de la méconnaissance et peuvent injustement défavoriser les migrants* » (Lames, Santé Nord Sud). Les associations de migrants peuvent produire des informations utiles à l'instauration de politiques sociales et d'emploi, notamment en temps de crise économique. Elles peuvent également organiser le relais vers des groupes de migrants isolés ou de récente date. Toutefois, les voies par lesquelles elles peuvent échanger avec les structures du pays d'accueil manquent souvent à l'appel. Il s'agit d'élargir la base des consultations politiques et d'enlever les obstacles administratifs ou psychologiques qui freinent la participation des associations d'immigrés.

En conclusion, certaines recommandations apparaissent pour les structures associatives et publiques en charge de l'intégration des populations immigrées. La situation spécifique et davantage précaire des groupes africains est établie. Elle mériterait des approches spécifiques. Une autre suggestion pourrait être de se centrer sur la question des droits des travailleurs et de l'apport des associations dans ce cadre, notamment en situation de crise et d'exacerbation des situations d'exploitation. Il faut encore souligner les dérives des politiques migratoires qui conduisent à l'émergence de réseaux infra légaux menaçant la cohésion et la solidarité sociales. Le rôle d'information des plateformes d'associations devient dès lors très important au sein du pays d'immigration et avec les pays d'origine (Manço, 2010). Ces fédérations doivent peser de tout leur poids sur la définition de nouvelles législations en termes de migration et d'accès à l'emploi.

Références

Knott M. et Manço A. (2010), « Policy Interactions in Belgium », OECD, *Naturalisation : A Passport for the Better Integration of Immigrants ?*, Paris : OCDE, p. 278-301.

Manço A. (2010), « Identifier et analyser les pratiques de migration et développement en Europe : méthode et résultats globaux », Amoranitis S. et Manço A., *Migrations et Développement en Europe. Politiques, pratiques, acteurs*, Bruxelles, Paris : IRFAM et EUNOMAD. irfam.org/assets/File/livrePublication/docs/EUNOMAD_Migrations_et_developpement_en_Europe.pdf.

[1] Synthèse d'une communication écrite de Z. Sizo, Administrateur délégué des « Amis du monde entier ». Verviers, 16 novembre 2011.

[2] Les flux qui concernent ces groupes se sont accélérés à partir des années 80 et 90.

[3] Ce volume est à comparer avec les 320 000 personnes issues du Maghreb et les 160 000 résidents originaires de Turquie, deux des plus grandes populations hors Union européenne de la Belgique, installées principalement à Bruxelles et en Flandre, depuis les années 60 et 70 (Manço et Knott, 2010).

Avec le soutien de la
Fédération Wallonie-Bruxelles

Ed resp : Ghalia Djelloul
Chaussée Saint-Pierre, 208
B-1040 Bruxelles
Tél : 02/896 95 00
info@bepax.org
www.bepax.org
IBAN : BE28 7995 5017 6120